

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2008

Présents : Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Evelyne PROVINSIAL

Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN, Franck PICHOL THIEVEND, Jean Pierre SPECIA,

Absents : Sylvie CAGNARD qui donne pouvoir à Guy Braisaz, Alain VIARD qui donne pouvoir à Patrick Cuvex-Combaz

Excusés : Messieurs Lionel BOCHET et Christian FAVRE-LAMARINE

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BRAISAZ

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08/08/2008.

LE CONSEIL,

ACCUEIL du chargé de mission tourisme

Monsieur Bruno CLEMENT est chargé par le SIVOM des Saisies du marketing pour la promotion de la station et des villages (Hauteluze/Villard) des activités événementielles et des animations festives.

La volonté est de développer un « site montagne » afin de diversifier l'offre touristique, notamment afin d'allonger la saison d'été.

Le créneau à développer est celui de l'activité sportive douce, en direction de la famille.

Le premier projet présenté vise à la mise en place des circuits VTT, avec des itinéraires descendants et d'un bike parc pour enfants.

Le circuit de 140 km environ, devrait être opérationnel pour l'été 2009. Il empruntera des pistes communales et des terrains privés.

Une réunion sera programmée avec les propriétaires/exploitants concernés, afin de mettre en place une convention d'usage.

D'autres axes de travail sont abordés, notamment une volonté de développement du jumelage avec la ville de CANCALE et le village d'Hauteluze par le biais de l'école et des associations (groupe folklorique, comité des fêtes...)

TRAVAUX

Contournement : Le point est fait sur l'avancement des travaux. Malgré des intempéries, le calendrier sera tenu et le chantier devrait se terminer en fin d'année.

Un dépassement financier devrait intervenir sur le lot 1 de la voirie, notamment pour la reprise en sous œuvre du mur de soutènement au niveau de M. Meilleur, pour l'enfouissement des réseaux secs (dépose de la ligne électrique non prévue au marché, captage de 5 sources privées) et pour la mise en place d'une membrane géotextile, afin d'améliorer la qualité des remblais, stockés au lieu dit les « Moulins », excessivement chargée d'eau.

Le dépassement du marché est estimé approximativement à 71 000 €. Compte tenu de l'importance du chantier, ces suppléments sont relativement faibles.

Une économie de 10 000€ est réalisée en utilisant des matériaux dont la qualité diffère de ceux prévus initialement.

Les transports de ces matériaux par camions, qui s'effectuent actuellement, sont bien prévus dans le montant du marché.

Sont retenus pour l'éclairage public des matériels en faveur de l'économie d'énergie.

VC n° 1 : Le chantier se termine dans les délais. Il est à regretter que des riverains n'aient pas autorisé le prolongement de l'élargissement sur 8 m2, à l'aval de l'embranchement de la route des Prés en direction des Grangettes, générant ainsi un arrêt brutal de l'élargissement. Il a été nécessaire de prolonger le captage des eaux pluviales ainsi que l'enfouissement des réseaux secs, en continuité de ceux exécutés en 2007 à Annuit.

Le Planay : Les travaux de confortement routier ont commencé. La route est coupée et la circulation déviée en direction de l'Echeru. Le passage en direction du Col du Joly sera facilité le matin et le soir en dehors des horaires des travaux, ainsi que les week-ends.

Les Grosses Pierres : le renforcement du mur de soutènement de la voirie est en cours. Deux devis ont été soumis, dans le cadre du marché à bons de commande. Le premier à hauteur de 48 900 € ttc pour la partie assise sur le terrain communal. Le deuxième de 23 920 € pour une partie soutenant la route en bordure d'un terrain privé.

Constatant que l'assise de la route des Combes est fragilisée du fait de la construction d'un accès privé creusé en limite de voirie par le propriétaire riverain, le conseil municipal débat du bien fondé de la prise en charge par la collectivité de cette portion de travaux qui incomberait au propriétaire du terrain. Devant le refus de ce dernier, et bien que l'opération puisse être justifiable pour la mise en sécurité de la route, Madame le Maire estime que la collectivité n'a pas à palier aux manquements du propriétaire riverain.

Mme le Maire propose de passer au vote. Le conseil décide par 7 voix pour (Victoire Braisaz, Evelyne Provinsial, Léon Grosset-Janin, Eric Braisaz, Franck Pichol-Thievend, Patrick Cuvex-Combaz [pouvoir d'Alain Viard]) et 6 voix contre (Mireille Gioria, Jean-Pierre Spécia, Joël Braisaz, Xavier Desmarests et Guy Braisaz [pouvoir de Sylvie Cagnard]) de financer le prolongement du mur de soutènement.

Enrobés : les routes retenues pour le programme 2008 sont, la route des Prés en direction des Grangettes, La route des Côtes (section avale) la VC n°1 et la route en direction de l'Echeru.

La route des Crêtes est en cours de travaux, la partie basse jusqu'au Benetton se terminera à l'automne 2009 puisqu'actuellement la Régie des Remontées Mécaniques y travaille sur l'enneigement artificiel.

Les caveaux : le terrassement a été effectué par l'entreprise Guy Sports. La Sté Munier procède à la pose des caveaux à partir du mardi 30 septembre. Les travaux dureront une dizaine de jours.

Rénovation Mairie : suite à une consultation, trois cabinets d'études d'architectes ont communiqué une offre pour la mission architecturale et le suivi des travaux. Le cabinet TORNASSAT a été retenu (moins disant) Ses honoraires sont fixés à hauteur de 49 500 € ht. Une réunion est programmée avec l'architecte retenu et la commission travaux pour la programmation.

Profilage des pistes Les Jorets/La Barme :

Les travaux sont réalisés et financés par la Régie des Remontées Mécaniques. Ils ont pour finalité l'amélioration de la descente sur le village. Pour information, le programme conjecturé est estimé à hauteur de 648 000 € ht. Le programme se poursuivra jusqu'à son terme cette année, si la météo le permet, dans le cas contraire il se terminera en 2009.

Renforcement électrique du Revers :

L'alimentation électrique du Revers ne satisfait plus aux besoins de la population de ce secteur. EDF soumet au Conseil une proposition de renforcement électrique par voie d'enfouissement d'une nouvelle ligne qui alimenterait les secteurs des Marais/St Sauveur/Les Nantives. Ce devis s'élève à 78 200 € ttc.

Le Conseil n'est pas favorable à un tel investissement et demande à EDF d'étudier une autre solution.

FINANCES

Madame le Maire expose les propositions de la commission finances

- 1) EMPRUNT : l'offre de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante. Le Conseil approuve la mise en place d'un emprunt en deux tirages successifs, pour une durée de 25 ans, par remboursements trimestriels à montants constants au taux de 4.72%. Le premier emprunt est fixé à 1.5 M€ - Le montant du deuxième tirage, fixé à 1.5 M€ maximum, sera ajusté au mieux en fonction des disponibilités.
- 2) SIVOM : décide de reverser comme les années précédentes au SIVOM les sommes encaissées pour son compte (les taxes de séjour et occupation du domaine public). Accepte la modification budgétaire nécessaire à l'opération de transfert.
- 3) TAXES locales :
 - Le Conseil décide d'instituer la taxe communale sur les titres de transport pour les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques.
Cette taxe est fixée à 3% du chiffre d'affaires réalisé, conformément aux articles L 2333-49 et suivants du code général des collectivités territoriales.

4) TARIFICATIONS applicables au 1^{er} janvier 2009

A – l'eau

Les frais de raccordement demeurent inchangés.

Les tarifs de: Location de compteur, prime fixe d'abonnement, et les mètres cubes consommés seront augmentés de 2.5%, 7 voix pour (Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Jean-Pierre Spécia, Xavier Desmarets, Evelyne Provinsial, Patrick Cuvex-Combaz [pouvoir d'Alain Viard] et 6 abstentions (Léon Grosset-Janin, Guy Braisaz [pouvoir de Sylvie Cagnard], Joël Braisaz, Jean-Pierre Spécia, Eric Braisaz, Franck Pichol)

Création d'un tarif pour *mise en place provisoire d'un compteur de chantier* ;

Les conditions seront les mêmes que celles appliquées à un particulier. Les prestations seront décomposées comme suit :

Location de compteur, prime fixe d'abonnement, consommation par tranches au tarif appliqué sur le réseau communal.

Conformément à la nouvelle loi sur l'eau, les redevances prélèvement et pollution domestique seront répercutées aux taux fixés par l'Agence de l'eau.

B – Les Locations

- Les montants des loyers des logements communaux demeurent inchangés (tarifs fixés le 25/10/2007 DCM N° 24)

- Les montants des loyers des salles communales demeurent inchangés (tarifs du 31/08/2007 DCM N° 18)

Une prestation est toutefois adjointe pour le nettoyage des salles au tarif de 90 euros (correspondant à 4 heures de travail) à toute personne utilisant les salles et ne les rendant pas propres.

C – Redevances diverses

- Les tarifs d'occupation du domaine public, les emplacements des ambulants ainsi que le prix de location des cours de tennis seront augmentés de 3% arrondi à l'euro le plus proche.

Les tarifs des stationnements de la zone règlementée «parking du Col» des campings cars sont portés à : 5€ pour 4 h. – 7€ pour 24 h. – 14€ pour 48 h. – 21€ pour 72 h. – 28€ pour 96 h. et 35€ à partir de 97 h.

4) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES : Le Conseil approuve les transferts de budgets qui seront opérés entre différents programmes d'investissement, tels que présentés.

5) EVALUATION de BATIMENTS COMMUNAUX : Une demande est formulée auprès du service des Domaines pour l'évaluation de l'ancienne école de Belleville et du Gîte des Pémonts.

CONVENTION

Le Conseil approuve la signature d'une nouvelle convention avec la Bibliothèque Départementale des deux Savoie, visant à améliorer le service en lien avec les bibliothèques municipales.

FORETS

Madame le Maire fait le point sur les coupes de bois. Sont déjà faites les parcelles 15 (150m³) 53 (100 m³) et 14 (150m³) les martelages à intervenir pour les coupes 2009 sur les parcelles 9 (300m³) 54 (40m³) et 29 (20m³). Messieurs Franck PICHOL THIEVEND, Joël BRAISAZ, et Madame Victoire BRAISAZ sont désignés garants.

REGIES

1) Madame le Maire rappelle que le départ de Mme M. Deville du Sivom, nécessite des changements au niveau des régies. Le Conseil décide d'une modification de la régie d'encaissement qui, à compter de ce jour permettra le recouvrement des différentes taxes d'occupation du domaine public, des droits de place des commerçants ambulants, des horodateurs. Le brigadier chef principal de la police municipale, M. J. Baille est désigné régisseur de cette régie, en cas d'indisponibilité il sera suppléé dans cette tâche par Mme M. Canova.

Le Conseil charge Madame le Maire des dispositions réglementaires.

2) Le Conseil décide de supprimer la régie d'avance de la commune, non utilisée depuis plus de 4 ans.

PERSONNEL

Le Conseil DECIDE :

- De la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^e classe,

- De la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet,

- De la déclaration de vacance d'emploi du poste d'ATSEM,

- De la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^e classe à temps non complet,

- De la déclaration de vacance d'emploi de ce poste pré-affecté,

- De la mise en application du décret du 14 janvier 2002, portant sur les heures supplémentaires effectuées par le personnel communal.

Le Conseil EST INFORME :

- Du recrutement de Mme. N. RECHON-REGUET pour un contrat à durée déterminée, à temps partiel, sur la période du 1^{er} septembre 2007 au 2 juillet 2009, sur le poste vacant d'ATSEM,
- Du recrutement de Mme F. DELECROIX, secrétaire polyvalente, pour un contrat à durée déterminée, pour une période du 8 septembre 2008 au 31 mars 2009 à raison de 35 heures par semaine,
- De la nomination en qualité de stagiaire sur le poste pré-affecté d'adjoint d'animation de Mme A. Bich,
- Du recrutement de quatre agents de surveillance de la voie publique à compter du 18 décembre 2008.

LES RISQUES MAJEURS

Le document « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (rédigé en collaboration avec Arlysère) est remis aux membres du Conseil.

Les observations pour toute omission ou erreur doivent parvenir avant la prochaine séance, il sera procédé à son approbation, avant distribution à la population.

Une date est fixée pour une relecture commune du Plan Communal de Sauvegarde qui a été élaboré à partir d'une trame réalisée par Arlysère. Ce document devra également être approuvé par le Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté de Communes du Beaufortain

Le Conseil prend connaissance de l'avancement de la réflexion sur la méthanisation.

Prend connaissance des résultats chiffrés de traitement des déchets pour le canton : la commune d'Hauteluce est la seule en augmentation de production annuelle (+ 14.76%).

Madame le Maire rappelle que chaque automne est mise en place une collecte d'encombrants. Malgré les nombreuses mises en gardes, des dépôts sauvages ont lieu chaque année (carcasse de voitures- huiles de vidanges etc....) Il serait nécessaire de mettre en place un système de surveillance.

Compte tenu que le traitement des déchets sont aujourd'hui de la compétence de la Communauté de Communes du Beaufortain, que les coûts d'évacuation par l'entreprise de transports et de traitement des déchets est très élevé, le Conseil se prononce afin **ne pas renouveler** la mise en place de la collecte. La décision est prise par 7 voix contre et 6 voix pour.

Il est rappelé aux citoyens que plus les déchets sont triés et moins il en coûte à la collectivité.

La population est invitée à faire les efforts nécessaires afin d'éviter l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conception espace loisirs :

Les tracés proposés doivent être finalisés. Les passages chez des particuliers doivent être validés.

Le cabinet Orangenoir poursuit son étude, elle pourra être croisée avec l'étude réalisée pour la Communauté de Communes par le cabinet Mogoma.

Schéma directeur de l'eau potable :

La DDAF (chargée de la maîtrise d'œuvre) le cabinet EDACERE (charge de l'étude) propose au Conseil Municipal la présentation de la phase diagnostic du schéma le 13 octobre prochain à 9 h 30.

Communication :

Une réunion est programmée pour la mise en forme d'un bulletin municipal.

Madame le Maire rappelle que ce sont les élus qui doivent être à l'initiative des articles composant ce bulletin, le personnel administratif intervenant pour la rédaction et la mise en page.

Courriers des particuliers :

1 - Du fait de l'empiètement de l'emprise de la route du Praz sur sa propriété, au moment de sa création en 1984, M. Jean-Paul Cuvex-Combaz sollicite une dérogation au règlement du PLU. Il souhaite reconstruire un bâtiment existant, se trouvant en bordure de voirie,

Une servitude de prospect sera mise en place afin de compenser cette situation.

2 - M. Gérald Bonnet-Ligeon souhaite clarifier sa situation d'ancien élu vis-à-vis du PLU dont la révision a été adoptée en avril 2006. Afin de couper court à toute polémique, il rappelle que les terrains dont il est propriétaire sur le secteur des Evettes ont été classés constructibles au POS de 1990 et qu'il n'a bénéficié d'aucun droit à construire lors de la révision du PLU de 2006.

Madame le Maire confirme l'exactitude des faits.

3- Mrs Thomazo et Lefebvre sollicitent un enrobé et le déneigement sur le chemin d'accès à leurs propriétés par le chemin rural du Moulin.

Le Code Rural définit les chemins ruraux affectés à l'usage public, qui n'ont pas été classés comme voies communales, appartenant au domaine privé des communes. L'entretien des chemins ruraux est facultatif et les dépenses d'entretien ne figurent pas parmi les dépenses obligatoires de la commune.

Compte tenu du grand nombre de chemins ruraux présents sur le territoire et afin de ne pas créer de précédent et se trouver dans l'obligation de tous les entretenir (ce qui serait financièrement prohibitif) le Conseil décide de ne pas répondre favorablement.

Informations diverses :

Les différentes formations proposées aux élus (Fédération des Maires, CNFPT, ECLEA/AAB)

Les différents colloques sur la saisonnalité, le développement durable.

Repas des personnes âgées : le repas du 3^e âge aura lieu à la salle Cristal le 12 octobre.

DATE du PROCHAIN CONSEIL : 31 octobre 2008 à 20 heures